



Distance de travail du lieu de travail.

Par **memo**, le **27/02/2008** à **15:12**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si je peux refuser d'effectuer un travail s'il se situe trop loin de ma société ou de mon domicile, ou m'oblige à dormir à l'hôtel.

Actuellement en CDI, mon employeur m'envoie faire des interventions à quelques centaines de kilomètres de mon lieu de résidence avec un véhicule de société.

Y'a-t-il un périmètre maximum ?

Merci.